

EXTRAITS DES DELIBERATIONS
AFFICHES A LA PORTE DE LA MAIRIE DE NOISY-LE-ROI
LE 14 NOVEMBRE 2016, EN APPLICATION DES ARTICLES
L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Absents représentés : 3

Absent : 1

Votants : 28

Présents :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Daniel MOUTON, Odile BOULANGER, Roch DOSSOU, Marie-Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Aliénor VIEILLE, Cyrille FRÉMINET, Dominique VIANDIER, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Sylvie CHEDRAWI, Catherine DOTTARELLI, Aurélie LOGEAIS, Géraldine LÉGER.

Absents représentés :

Gwénaëlle de CIBEINS, représentée par Dolène AZOURI
Véronique CLARKE de DROMANTIN, représentée par Cyrille FRÉMINET
Erwan TOULLEC, représenté par Aurélie LOGEAIS

Absents excusés :

Christophe VAN DER WERF

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE – Daniel MOUTON

DECISIONS DU MAIRE

INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention ACTES passée entre la ville et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le budget supplémentaire 2016, du budget communal tel que détaillé en annexe et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	DM1	CHAP	LIBELLE	DM1
011	Charges à caractère général	-	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	-	70	Produits des services	-
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	-	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	-	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	-	042	Opération d'ordre	-
		-			-
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	DM1	CHAP	LIBELLE	DM1
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
13	Subventions d'investissement reçues	-	13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	1068	Affectation résultat	-
020	Dépenses imprévues	-	040	Opération d'ordre	-
040	Opération d'ordre	-	041	Opérations patrimoniales	-
041	Opérations patrimoniales	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-
	Opération 101 - Batiment	87 150,00	024	Cessions	-
	Opération 115 - Pôle Techniques	87 150,00			
204	Subventions d'équipement versées	-	021	Virement à la section de fonctt	-
	Reste à Réaliser 2015	-			-
		-			-
		-			-

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS LIE AU RETOUR INCITATIF – INVESTISSEMENT - VGP

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

SOLLICITE la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours de 22 704 € au titre de l'exercice 2016 afin de financer les travaux suivants :

- Réaménagement de la halte-garderie les Petits Lapins en salle multi-activités
- Réfection du mur de la Roseraie.

APPROUVE les plans de financement prévisionnels :

Réaménagement HG Petits Lapins	Montant € HT
Coût de l'opération	45 000 €
Participation de la CAVGP (45,00%)	20 250 €
Participation du Conseil Départemental	0 €
Participation du Conseil Régional	0 €
Autres	0 €
Autofinancement de la commune	24 750 €

Travaux de réfection du mur de la Roseraie	Montant € HT
Coût de l'opération	8 333 €
Participation de la CAVGP (29,45%)	2 454 €
Participation du Conseil Départemental	0 €
Participation du Conseil Régional	0 €
Autres	0 €
Autofinancement de la commune	5 879 €

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT SUR LES TRANSFERTS DE CHARGES DE VELIZY-VILLACOUBLAY

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en date du 19 octobre 2016 relative à l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay et aux charges

transférées et AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES EXPERTISES MEDICALES ET DES HONORAIRES DES MEDECINS DE LA COMMISSION DE REFORME ET DU COMITE MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Décide :

DE SUPPRIMER à compter du 1^{er} octobre 2016 :

1 poste d'Attaché à temps complet

1 poste d'Animateur Principal de 1^{ère} classe

DE CRÉER à compter du 1^{er} octobre 2016 :

1 poste d'Attaché à temps non complet (50%, 17h30 par semaine)

1 poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

DE MODIFIER la quotité de travail d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe en le portant de 90% (31h30) à 100 % (35h00) à compter du 1^{er} octobre 2016.

BASSIN D'APPRENTISSAGE A LA NATATION – MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du bassin d'apprentissage à la natation du 10 juillet 2012 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement modifié qui s'appliquera à compter de la rentrée 2016.

DIT que les autres articles du règlement intérieur restent inchangés.

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA RÉSIDENCE LE CLOS DE GALLY POUR LA RÉTROCESSION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN DES NOYERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales du Chemin des Noyers à la commune.

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié de la rétrocession à la commune des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales du Chemin des Noyers avec la résidence le Clos de Gally.

DIT que ce transfert de propriété sera conclu moyennant un euro symbolique.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAILLY NOISY LE ROI (SIBANO) : RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport du SIBANO pour l'année 2015.

A NOISY-LE-ROI, 14 novembre 2016

Le Maire,

Marc TOURELLE